

FIPROCAT COMBO BIOCANINA 50 MG/60 MG SPOT-ON POUR CHATS ET FURETS

Solution pour spot-on - Usage externe - EAN : 03838989758905

1. Identification

Élément	Information
Dénomination du médicament vétérinaire	FIPROCAT COMBO BIOCANINA 50 MG/60 MG SPOT-ON POUR CHATS ET FURETS
Forme pharmaceutique	Solution pour spot-on

2. Composition

Principes actifs

Nom du principe actif	Quantité de principe actif
Fipronil	50 mg
S-méthoprène	60 mg

Excipients

Nom de l'excipient	Quantité de l'excipient
Butylhydroxyanisole (E320)	0,1 mg
Butylhydroxytoluène (E321)	0,05 mg
Povidone K25	Non renseigné
Polysorbate 80	Non renseigné
Éthanol à 96 pour cent (E1510)	Non renseigné
Éther monoéthylique de diéthylèneglycol	Non renseigné

Informations supplémentaires

Solution pour spot-on, jaune clair.

3. Usage clinique

Indications d'utilisation par espèce

Chez les chats :

Traitement des infestations mixtes par les puces et les tiques et/ou les poux broyeurs :

- Traitement des infestations et prévention des ré-infestations par les puces (*Ctenocephalides* spp.) du fait de l'activité insecticide persistant pendant 4 semaines.

Prévention de la multiplication des puces par inhibition du développement des œufs (activité ovicide), des larves et pupes issues des œufs pondus par les puces adultes (activité larvicide) pendant 6 semaines après application.

- Traitement des infestations et prévention des ré-infestations par les tiques (*Ixodes ricinus*, *Dermacentor variabilis*, *Rhipicephalus sanguineus*) du fait d'une activité acaricide persistant, selon les données expérimentales, jusqu'à 2 semaines.
- Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Felicola subrostratus*).

Le médicament peut être intégré dans un programme de traitement de la Dermatite par Allergie aux Piqûres de Puces (DAPP), lorsqu'elle a été préalablement diagnostiquée par le vétérinaire.

Chez les furets :

Traitement des infestations mixtes par des puces et des tiques :

- Traitement des infestations et prévention des ré-infestations par les puces (*Ctenocephalides* spp.) du fait de l'activité persistant pendant 4 semaines.

Prévention de la multiplication des puces par inhibition du développement des œufs (activité ovicide) et des larves et pupes issues des œufs pondus par les puces adultes (activité larvicide).

- Traitement des infestations et prévention des réinfestations par les tiques (*Ixodes ricinus*) du fait de l'activité persistant pendant 4 semaines.

Contre-indications

En l'absence de données disponibles, ne pas traiter les chatons de moins de 8 semaines et/ou pesant moins d'1 kg.

Ne pas utiliser le médicament vétérinaire chez les furets âgés de moins de 6 mois.

Ne pas utiliser chez les animaux malades (par exemple : maladies systémiques, fièvre) ou convalescents.

Ne pas utiliser chez les lapins en raison du risque de réactions indésirables, pouvant être létales.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients.

4. Précautions et mises en garde

Mise en garde particulière à chaque espèce cible

Tous les stades de développement des puces peuvent infester le panier du chat, son lieu de couchage et ses zones de repos habituelles comme les tapis et les canapés. En cas d'infestation massive, au début de traitement, ces endroits devront être traités avec un insecticide adapté et aspirés régulièrement.

Afin de réduire la ré-infestation de l'environnement et de l'animal, tous les animaux d'un même foyer doivent être traités avec un produit anti-puces adapté.

Une utilisation non justifiée d'antiparasitaires ou s'écartant des instructions du RCP peut accroître la pression de sélection de résistance et conduire à une réduction de l'efficacité. La décision d'utiliser le produit doit être basée sur la confirmation de l'espèce parasite et la charge parasitaire ou sur le risque basé sur des données épidémiologiques pour chaque animal.

En l'absence de risque d'une infestation mixte, un produit à spectre étroit doit être utilisé.

Le médicament peut être intégré dans un programme de traitement de la Dermatite par Allergie aux Piqûres de Puces (DAPP). Il est recommandé d'administrer le produit à l'animal atteint ainsi que de traiter les autres animaux du foyer avec un produit approprié à une fréquence régulière.

Le produit n'empêche pas les tiques de s'accrocher aux animaux. Si l'animal a été traité avant qu'il ne soit exposé aux tiques, celles-ci seront tuées dans les premières 24-48 heures après qu'elles se soient accrochées. Dans la plupart des cas, elles seront mortes avant qu'elles ne se soient gorgées de sang, ce qui minimise mais n'exclut pas la transmission des maladies.

Une fois que les tiques sont mortes, elles tomberont de l'animal ; celles qui restent accrochées peuvent être enlevées en tirant doucement dessus.

Aucune donnée évaluant l'effet d'un bain ou d'un shampoing sur l'efficacité du produit chez le chat et le furet n'est disponible. Cependant, sur la base des informations disponibles chez les chiens shampooinés à partir de 2 jours suivant l'application du produit, il n'est pas recommandé de baigner les animaux dans les 2 jours qui suivent l'application du produit.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Éviter le contact avec les yeux de l'animal. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau.

Ne pas appliquer le médicament vétérinaire sur des plaies ou des zones de peau lésées.

Il est important de veiller à appliquer le produit sur une zone sèche de la peau où l'animal ne peut pas se lécher et de veiller à ce que les animaux ne se lèchent pas entre eux après traitement.

Attendre que le site d'application soit sec pour permettre à l'animal traité d'être en contact avec des tissus ou du mobilier.

Précaution particulière à prendre par la personne qui administre le médicament

Ce médicament vétérinaire peut provoquer une irritation des muqueuses, de la peau et des yeux. Le contact du produit avec la bouche, la peau et les yeux doit donc être évité.

Ce produit peut provoquer des réactions allergiques. Les personnes présentant une hypersensibilité connue au fipronil ou au (S)-méthoprene ou à l'un des excipients doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

En cas d'exposition accidentelle avec la peau, se laver la peau avec de l'eau et du savon.

En cas d'exposition accidentelle avec les yeux, rincer à l'eau claire avec soin.

Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Se laver les mains après application.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'application.

Ne pas manipuler les animaux traités et ne pas autoriser les enfants à jouer avec les animaux traités jusqu'à ce que le site d'application soit sec. Il est donc recommandé que les animaux ne soient pas traités dans la journée mais plutôt en début de soirée, et que les animaux récemment traités ne soient pas autorisés à dormir avec les propriétaires, surtout les enfants.

Conserver les pipettes dans l'emballage d'origine jusqu'au moment de les utiliser et jeter immédiatement les pipettes utilisées.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

Sans objet.

5. Interactions et cas particuliers

Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Les études de laboratoire sur les chats n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes, fœtotoxiques ou materno-toxiques.

Chats : la spécialité peut être utilisée au cours de la gestation.

La toxicité potentielle du produit chez les chatons de moins de 8 semaines en contact avec une chatte traitée n'a pas été documentée. Des précautions spécifiques devront être prises dans ce cas.

Furets : l'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

Anti-microbiens et anti-parasitaires : lutte contre les résistances

Sans objet.

6. Effets indésirables et surdosage

Incompatibilité majeure

Aucune connue.

Effets indésirables

Espèces	Fréquence	Effets indésirables
Chats et furets	Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)	Réactions au site d'application : desquamation ¹ , perte de poils ¹ , démangeaison ¹ , rougeur ¹ . Démangeaisons ou perte de poils généralisées. Augmentation de la sensibilité à la stimulation ² , abattement ² , autres signes nerveux ² . Hypersalivation, vomissements.
Chats et furets	Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles)	Hypersalivation ³ .

¹ Signes transitoires. ² Signes réversibles. ³ En cas de léchage du site d'application, due principalement à la nature de l'excipient.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification.

Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice.

7. Posologie

Espèces concernées

- Chat
- Furet

Chat

La dose minimale recommandée est de 5 mg de fipronil et de 6 mg de (S)-méthoprène par kg de poids corporel, en une application cutanée soit une pipette de 0,5 mL pour un chat.

En l'absence de données de tolérance, l'intervalle minimum de traitement est de 4 semaines.

Furet

La dose recommandée est de 50 mg de fipronil et 60 mg de (S)-méthoprène par animal en une application cutanée soit une pipette de 0,5 mL par furet.

L'intervalle minimum de traitement est de 4 semaines.

Pour les infestations par les puces et les tiques, la nécessité et la fréquence du ou des retraitements doivent être fondées sur des conseils professionnels et doivent tenir compte de la situation épidémiologique locale et du mode de vie de l'animal.

Mode d'administration

1. Retirer la pipette de son emballage. Tenir la pipette en position verticale, dévisser et retirer le capuchon.
2. Retourner le capuchon et le replacer à l'envers sur la pipette. Appuyer et appliquer une rotation sur le capuchon afin de percer l'opercule. Retirer le capuchon de la pipette.
3. Écarter les poils au niveau du dos de l'animal, à la base du cou, entre les omoplates afin de rendre la peau visible. Appliquer l'embout de la pipette directement sur la peau de l'animal et presser la pipette plusieurs fois afin de la vider de son contenu directement sur la peau en un point.

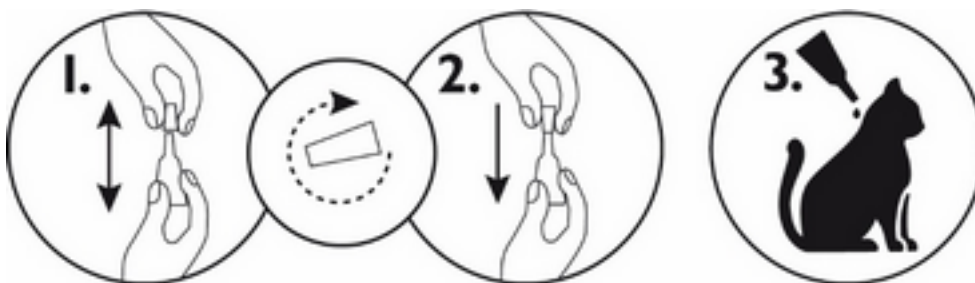


Schéma d'administration de la pipette.

8. Temps d'attente

Voie d'administration
Usage externe
Spot-on

9. Conservation et stockage

Température de conservation

Non renseigné.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

À conserver dans l'emballage d'origine de façon à le protéger de la lumière et de l'humidité.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation en ce qui concerne la température.

Précaution particulière à prendre lors de l'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car le fipronil et le (S)-méthoprène pourraient mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

10. Informations commerciales

Présentation	Accessible au groupement	Classement du médicament en matière de délivrance	Numéro d'autorisation de mise sur le marché
Boîte de 3 sachets de 1 pipette de 0,50 mL	Non	Non soumis à prescription	FR/V/4469961 3/2024

11. Informations de révision

Élément	Information
Date de révision de la notice	20/01/2024

12. Responsabilités et coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

KRKA

SMARJESKA CESTA 6, 8501 NOVO MESTO, SLOVÉNIE

Responsable de la mise sur le marché

DÔMES PHARMA FR - Gamme BIOCANINA

DÔMES PHARMA FR - Division Officine - Gamme BIOCANINA, 57 Rue des Bardines, 63370 LEMPDES

<https://www.biocanina.com/>

Responsable de la pharmacovigilance

DÔMES PHARMA FR - Gamme BIOCANINA

DÔMES PHARMA FR - Division Officine - Gamme BIOCANINA, 57 Rue des Bardines, 63370 LEMPDES

Téléphone : +33 (0)4 63 66 33 90

<https://www.biocanina.com/>

Document mis en page à partir de la notice disponible sur Med'Vet : <https://med-vet.fr/produits/notice/03838989758905>